

# Comité des Parties

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention du Conseil de l'Europe  
sur la prévention et la lutte contre la  
violence à l'égard des femmes et la  
violence domestique (Convention  
d'Istanbul)

---

**Liste des décisions prises lors de la 13<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 5-6 décembre 2022**

IC-CP/Inf(2022)LD13

---

**Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IC-CP(2022)OJ13 prov.

**Point 5 de l'ordre du jour. Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul**

Sur la base du modèle de recommandation proposé, le Comité a adopté des recommandations au titre du premier cycle d'évaluation (de référence) adressées aux gouvernements de :

- la Bosnie-Herzégovine [document IC-CP(2022)7 prov];
- la Chypre [document IC-CP(2022)10 prov];
- l'Estonie [document IC-CP(2022)9 prov];
- la Géorgie [document IC-CP(2022)14 prov];
- l'Allemagne [document IC-CP(2022)8 prov];
- l'Islande [document IC-CP(2022)12 prov];
- la Norvège [document IC-CP(2022)13 prov];
- la Roumanie [document IC-CP(2022)6 prov]; et
- la Suisse [document IC-CP(2022)11 prov].

**Point 7 de l'ordre du jour. Élection des membres du Bureau**

Conformément à l'article 4 de son règlement, le Comité a déclaré que les membres du Bureau sont les suivants

- Marie Fontanel, élue présidente ;
- Domenik Wanger, élu premier vice-président ; et
- Andrej Slapnicar, élu deuxième vice-président ;

pour un mandat d'un an à compter du 1 février 2023.

**Point 8 de l'ordre du jour. Date de la prochaine réunion**

Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion le 1 juin 2023.